

L'Édito

Aujourd'hui il est encore difficile, surtout pour une personne handicapée psychique, de trouver un logement. À la pénurie de logements disponibles s'ajoute souvent une discrimination cachée vis-à-vis de la personne handicapée. Ainsi le droit au logement reste insuffisamment effectif, pour une personne victime de troubles psychiques sévères.

Ce droit au logement doit donc s'appuyer sur un accompagnement, sans lequel l'accès et le maintien dans un logement n'est pas possible. Cet accompagnement est constitué de services veillant à aider la personne au quotidien dans tous les aspects de la vie, pour accéder à plus d'autonomie.

Notre région n'échappe pas à cette problématique, d'autant que la pression démographique accentue les difficultés d'accès au logement, pour les malades que nous accompagnons. Vous trouverez dans cette lettre deux exemples d'initiatives de création de résidence-accueil, soutenues par l'UNAFAM, qui répondent à nos préoccupations.

La résidence-accueil n'est pas l'unique solution en terme de logement, toutefois elle nous paraît comme une solution adaptée pour les personnes handicapées psychiques stabilisées, mais ne pouvant pas, cependant, assumer un logement autonome. Cette formule associe à la fois le logement privatif garantissant l'indépendance et l'incitation à une certaine vie communautaire, grâce aux espaces communs et à la présence d'animateurs chargés de l'accompagnement journalier.

Ainsi la démarche conduite à Angoulême par l'association ATTAPsy en collaboration avec l'UNAFAM Charente retient toute notre attention. Un long cheminement administratif associé à un montage financier pluri-partenarial a débouché sur un projet architectural de qualité et un accompagnement social adapté.

Autre initiative dans les Landes où le Préfet vient d'inaugurer la résidence accueil « Clairbois », la délégation départementale de l'UNAFAM étant fortement impliquée dans cette réalisation.

L'accueil de jour et l'accompagnement social des malades psychiques sont aussi une de nos préoccupations, c'est pourquoi notre délégation régionale a soutenu l'association Espoir 33 pour le maintien du Club Occupationnel de Jour « Mozart » menacé de fermeture, à Bordeaux. La ténacité a payé, les 55 adhérents pourront toujours y être accueillis.

C'est aussi un exemple de réussite permettant de stabiliser des personnes dans leur logement, à condition de bénéficier au quotidien de l'aide de professionnels à leur écoute.

Claude Hamonic
Délégué Régional



Sommaire

L'édito	p.1
L'agenda régional	p.1
Le montage d'une résidence-accueil	p.2-3
Inauguration de la résidence-accueil Clairbois	p.3
L'accompagnement des majeurs protégés	p.4-5
Le C.O.J Mozart d'Espoir 33 sauvegardé	p.5
« Belle, la différence ! », le handicap fait son cinéma	p.6
Santé mentale en prison (1ère partie)	p.7
Brèves des délégations /Représentations	p.8

L'agenda régional

Colloque Esprit des lois le 11 janvier 2018 à l'espace Carat à Angoulême.

Galette de la délégation de la Gironde le samedi 13 janvier à Bordeaux.

Ateliers d'entraide « Prospect » famille : les 26,27 janvier et les 2,3 février 2018 à Biarritz (64).

Formation régionale « une Réponse Accompagnée Pour Tous » avec Roselyne Touroude le 01 février à Angoulême et le 27 mars à Bordeaux. Renseignements et inscriptions auprès de la délégation régionale : Tel. 05 45 95 30 38.

Assemblée annuelle de la Délégation Unafam des Landes le samedi 03 février 2018 à Dax.

4^{ème} colloque « L'accompagnement dans le parcours de soins de la personne en situation de maladie psychique » organisé par l'Unafam 16, le 29 mars 2018 à Angoulême.

Journée départementale annuelle de l'Unafam 33 le 17 mars, à Bordeaux avec la participation de Jean Canneva et de Philippe Jeammet, psychiatre.

33 rue Saint Ausone 16000 Angoulême – 05 45 95 30 38

DÉLÉGATION DE LA NOUVELLE-AQUITAINE

nouvelle-aquitaine@unafam.org - <http://unafam.org/nouvelle-aquitaine>

Union nationale des familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques

Le montage d'une résidence-accueil : l'exemple d'ATTAPsy à Angoulême (16)

Pour la période 2017-2021, le Ministère du logement et la secrétaire d'Etat chargée des personnes handicapées ont mis en œuvre un plan de relance du dispositif de pension de famille/ résidences accueil. Ce plan a pour ambition la création de 800 places par an pour les personnes en situation d'exclusion atteintes d'un handicap psychique. Pour l'Unafam, l'accès au logement arrive en 3^{ème} position de ses missions de défense des intérêts communs. Les délégations départementales de l'Unafam ont un rôle à jouer en suscitant la réalisation de résidences accueil. Rassembler et mobiliser de nombreux acteurs n'est pas chose aisée, la fiche Unafam du 25 septembre 2017 : *Comment aider au montage d'une résidence-accueil* constitue une première base solide de réflexion et de méthodologie. En région Nouvelle-Aquitaine différents projets sont en cours de réalisation.

Rencontre avec Monsieur Patrick Grand, Président d'ATTAPsy (Association pour des Toits et du Travail Accompagnés pour personnes en situation de souffrances Psychique invalidante), pour une illustration concrète d'un projet de création de résidence-accueil au centre-ville d'Angoulême.

Patrick Grand, aujourd'hui retraité, a une longue expérience professionnelle du logement social et de la prise en charge du handicap psychique. Il a, entre autres, été Secrétaire Général d'une association qui gérait des foyers de vie, SAVS, SAMSAH et GEM. Il a œuvré à l'ouverture de la 1^{ère} résidence accueil de l'Essonne en 2014 et monté les dossiers de deux autres résidences dans les départements d'Eure-et-Loir et de Seine-Maritime.

Patrick Grand, pour quelles raisons avez-vous créé une nouvelle association en Charente ? :

ATTAPsy a été créée en 2015 avec pour objectif d'ouvrir des structures spécifiques pour personnes souffrant de troubles psychiques. Cette association est le fruit de la rencontre de familles de l'UNAFAM et d'anciens professionnels de la santé ou du médico-social. Dans les statuts de l'association, la Présidente déléguée de l'UNAFAM Charente est membre de droit au Conseil d'Administration. Un premier axe de travail a été le recensement de l'offre et les besoins. La Charente est pauvre en place de services d'accompagnement (22 places en SAMSAH) et dépourvue de place en structure d'internat à l'exception d'une Maison d'Accueil Spécialisé, gérée par l'hôpital. Quatre Groupes d'Entraide Mutuelle existent sur le département.

Pourquoi le choix d'une résidence accueil ? :

Comme sur l'ensemble du territoire, la problématique du logement durable est constante pour cette population souffrant de troubles psychiques. Nous avons décidé de nous orienter vers la création d'une résidence accueil et parallèlement vers la création d'un service d'accompagnement. La résidence accueil est définie dans une note d'information DGAS/PIA/PHAN n° 2006-523 du 16 novembre 2006 qui introduisait l'expérimentation d'une maison-relais pour personnes souffrant de troubles psychiques. Cette expérimentation a été concluante et en 2017, les directives gouvernementales sont de créer plusieurs centaines de places sur le territoire.

Quel est l'historique de vos démarches ? :

Nous avons pris contact avec les services préfectoraux, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) qui nous a encouragés à monter ce premier projet en Charente. Il n'existait que des maisons-relais sur le département. Ce manque de places pour des personnes souffrant de troubles psychiques nous a été confirmé par les opérateurs du 115, et les services de médiation. Nous avons contacté les différents offices d'HLM intervenant sur Angoulême, la vice-présidente du Conseil Départemental en charge du handicap, les services du département, le vice-président de l'agglomération du Grand-Angoulême chargé du logement et les services, le maire d'Angoulême, ses adjoints et les services de la ville. Il faut rappeler que les résidences accueil sont des **logements sociaux** (prêts aidés, APL...). A la différence des établissements médico-sociaux (foyers), les résidences accueil ne sont pas soumises à procédure d'appel à projets. L'Etat, en plus des subventions au bailleur social et des prêts à taux préférentiels, finance par la DDCSPP une somme de 16 €/jour/place comme pour les maisons-relais. Cette somme n'a jamais été réévaluée. Ce financement permet la création de 2 postes d'hôte pour un équipement de 20 à 25 places.



Vue de la Place du Minage au cœur du vieil Angoulême à côté de la future résidence accueil. (Photo office du tourisme).

L'agglomération et la ville ont été rencontrées pour avis et localisation des différents sites proposés. ATTAPsy a choisi le site proposé par l'OPH de l'Angoumois en centre-ville, proche des commerces et des moyens de transport. Depuis début 2016, un travail important d'étude sur le foyer existant pour le reconverter en résidence accueil a été fait, tout comme le montage financier de l'opération auprès des financeurs (Etat, Département, Agglomération, la Caisse des Dépôts pour le prêt). De notre côté, nous avons constitué le projet social de la résidence accueil qui a été validé par la DDCSPP puis transmis à la DRIHL (Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement) pour avis. ATTAPsy a obtenu un agrément préfectoral pour la gestion locative de la résidence accueil.

De nombreuses rencontres ont eu lieu avec le CHCC (Centre Hospitalier Camille Claudel), soit avec la Direction soit avec les équipes soignantes afin d'élaborer des critères d'admission, le fonctionnement de la résidence, la contractualisation...Le manque de logements adaptés en Charente a été confirmé par l'enquête¹ faite par l'UNAFAM et ATTAPsy auprès des professionnels, enquête présentée au colloque de l'UNAFAM Charente en mars 2017.

ATTAPsy et l'OPH de l'Angoumois ont obtenu une subvention complémentaire de la Fondation Abbé Pierre.

Qu'en est-il du montage financier ? :

L'OPH est propriétaire du bien.

Les travaux, raccordements et honoraires se montent à 1 240 000 €. Les subventions s'élèvent à 687 000 € (Etat 138 000 €, Département 161 000 €, Intercommunalité/Ville 264 000 €, Fondation Abbé Pierre 124 000 €). L'emprunt est de 553 000 €.

L'OPH va louer ce bien à l'association. Une convention tripartite sera signée avec la Caisse d'Allocation Familiale. La modicité des revenus des futurs résidents (AAH pour la plupart) permettra d'avoir l'APL maximale en fonction de la superficie du logement.

Les redevances demandées aux résidents comprendront le loyer versé à l'OPH, les charges locatives et déduction des APL. Le montant des redevances sera affiné en fonction du coût définitif de l'opération et d'éventuelles réformes de l'APL.

Et l'accompagnement social ? :

L'accompagnement social devrait se faire par un SAVS (Service d'Accompagnement à la Vie Sociale financé par le département) ou un SAMSAH (cofinancé par le département et l'ARS), services, qui eux, font l'objet d'un appel à projet. A la différence de l'accession à la résidence accueil, une orientation MDPH est nécessaire pour ces services. On peut estimer à environ 60 % le nombre de résidents qui pourront bénéficier d'un tel service (taux moyen dans les résidences accueil).

Comment s'est fait le projet architectural de la résidence accueil ? :

Il s'agit d'un bâtiment ancien, dans un périmètre classé. Ce sont deux bâtiments qui ont été reliés au moment de la précédente réhabilitation en foyer de jeunes travailleurs. Les plans définitifs comportent 25 studios (dont 2 pouvant communiquer pour un éventuel couple), équipés de kitchenette et ayant une superficie comprise entre 20 et 32 m². Le bâtiment sera équipé d'un ascenseur, de locaux collectifs, d'une cuisine pour des repas en commun avec les hôtes, d'une lingerie et de bureaux. Plusieurs réunions ont eu lieu avec l'OPH et le cabinet d'architecte choisi. Le projet initial a été beaucoup amélioré malgré les contraintes liées au bâtiment, tout en s'intégrant dans l'environnement.



Projet de plans d'aménagement de la future résidence accueil.

Pourquoi le choix du nom Résidence Accueil du Minage ? :

Ce quartier est l'un des plus anciens d'Angoulême. Le Minage a fait l'objet d'un livre écrit en 2005 par un historien charentais, Thierry Nougayrede qui retrace l'histoire de ce quartier, de sa place et de sa fontaine datant de 1869. Tout naturellement le nom de la résidence du Minage a fait l'unanimité. Le permis de construire a été déposé en juin, la procédure d'appel d'offres auprès des entreprises par l'OPH a été lancée en septembre. Les travaux devraient débuter à fin de l'année 2017. L'ouverture pourrait se faire fin 2018, début 2019.

Patrick Grand se tient à la disposition des délégations départementales qui le souhaitent pour échanger sur des projets de création de résidences accueil en Nouvelle-Aquitaine.

1. Voir article « Les besoins en logement adapté » dans Unafam Infos n°3, avril 2017, p.3.

Contact : ATTAPsy, 33 rue St Ausone 16000 Angoulême, Tel. 06 12 85 90 95
Mail : ATTAPsy@laposte.net

Inauguration officielle de la résidence-accueil Clairbois

Mr Frédéric Périssat Préfet des Landes est venu à Labenne (40) le vendredi 8 décembre 2017 afin d'inaugurer officiellement la résidence-accueil « Clairbois ». Il a apprécié la qualité de l'aménagement du bâtiment en 19 appartements pour personnes souffrant de troubles psychiques ouvert depuis mai 2016. Monsieur le Préfet a déclaré : « il faut multiplier les hébergements de proximité. Cette première réussite départementale en appelle d'autres ».

En 2012 l'Unafam avait sollicité le bailleur social PACT¹ des Landes pour se porter propriétaire du bâtiment ainsi que l'association Suerte² pour gérer la résidence avec des éducateurs spécialisés. La préfecture avait obtenu un financement d'État pour réhabiliter cette ancienne colonie de vacances de 850m² implantée dans un parc arboré de 3,5 hectares à 500 m de l'océan. Une subvention d'exploitation pérenne d'État avait également été accordée pour financer l'accompagnement.

La cohabitation des résidents est rythmée par des ateliers réguliers : cuisine, jardin, création artistique, temps de partage autour des repas, pêche, marche en forêt et soirées animées.

Le député Lionel Causse (LREM) était également présent. Il a déclaré : « si l'on veut avancer plus vite et mieux, il faut savoir innover ». M. Causse a indiqué qu'il contribue actuellement à un projet de loi 2018 pour favoriser le financement de logements pour personnes fragiles.



Façade de la résidence -accueil Clairbois (40)

La visite s'est terminée par un pot de l'amitié sans alcool et un mini buffet préparé par les résidents.

A noter qu'il y a à ce jour trois appartements disponibles³ éligibles aux personnes résidant dans les Landes.

Alain ROGEZ
Représentant Unafam NA,
Membre du CA de Caminante

1. PACT est devenu la fédération « SOLIHA solidaires pour l'habitat ».

2. Suerte est devenue l'association Caminante gérant 12 Etablissements du secteur médico-social ou social ainsi que 6 GEM dans les départements des Landes et des Pyrénées-Atlantiques.

3. Résidence accueil Clairbois - 12 avenue de la plage - 40530 LABENNE Océan. Tel. : 05.59.45.10.56



Atelier cuisine à la résidence Clairbois (40)

Améliorer la qualité de l'accompagnement des majeurs protégés

Le 20 octobre et le 14 novembre 2017, la DRDJSCS¹ Nouvelle-Aquitaine a organisé à Bordeaux et Poitiers deux journées thématiques interdépartementales visant à réunir les professionnels (mandataires judiciaires : tuteurs, curateurs,...) afin qu'ils échangent sur leurs pratiques et leurs expériences liées à l'accompagnement des personnes protégées dans le cadre fixé par la loi du 5 mars 2007. La thématique de ces journées était « Améliorer la qualité de l'accompagnement des majeurs protégés ». L'Unafam Nouvelle-Aquitaine était représentée à Bordeaux par son délégué régional, Claude Hamonic, et à Poitiers par son délégué régional adjoint, Jean Renaud. Ils ont participé à la table ronde « Mieux prendre en compte les attentes des majeurs protégés ». Retrouvez ci-dessous l'intervention de Claude Hamonic lors de cette table ronde.

« L'Unafam est particulièrement concernée par la qualité de l'accompagnement des majeurs protégés et la prise en compte de leurs attentes. En premier lieu parce que près d'une mesure de protection juridique sur deux correspond à une situation de handicap psychique. En effet, les évolutions récentes des profils des majeurs protégés soulignent une prévalence plus importante du handicap psychique, avec des troubles de plus en plus graves, des difficultés d'accès aux soins et/ou des ruptures de soins. Ceci étant aggravé par un isolement social lié à la précarisation des situations.

Mon intervention visant à mieux prendre en compte les attentes des majeurs protégés s'appuie sur une double condition, que je ferai suivre de quelques exemples de difficultés rencontrées par les majeurs protégés et leurs familles.

La première condition est que les domaines d'interventions nombreux et complexes du mandataire judiciaire, surtout avec des situations de handicap psychique, doivent imposer un nombre limité de mesures par mandataire. Ces domaines d'interventions concernent l'activation des droits et le renouvellement des mesures, l'attribution des AAH (Allocation Adulte Handicapé) et leur renouvellement, l'accompagnement pour l'accès et le maintien dans le logement, la prévention des expulsions, l'aide à la vie quotidienne, le suivi de la santé, la coordination des intervenants, le lien avec la famille. Ceci nécessite un temps d'intervention important à consacrer à chaque mesure de protection. Le nombre de mesures aujourd'hui à charge de chaque mandataire, nous paraît trop important pour que le travail soit fait de manière satisfaisant.

Ceci doit impliquer un nombre limité de mesures par mandataire judiciaire. Nous attendons toujours un texte réglementaire sur cette question du nombre de mesures.

La deuxième condition est d'avoir une connaissance suffisante des publics et des pathologies, en particulier des troubles psychiatriques, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Ces manques sont constatés dans le contenu des enseignements tant en formation initiale que continue destinés aux mandataires judiciaires (Cf. étude du CREAL Aquitaine de juin 2017²). Ainsi 31% des mandataires formés notent des insuffisances notoires en particulier pour les malades psychiques. Les outils permettant de mieux comprendre ces pathologies sont à construire, pour adapter les postures à tenir face aux comportements de crise ou d'agressivité, de connaître les intervenants médico-sociaux à solliciter en cas de difficultés.

En l'absence de connaissances suffisantes, comment trouver le mode de communication pour faire participer l'utilisateur ?

Cet enseignement incomplet induit des situations de crise non contrôlées, provoquant des ruptures brutales de relation entre mandataire et personnes protégées, laissant la personne et sa famille dans le plus grand désarroi.

L'Unafam à travers ses plus de cinquante ans d'expérience peut ici vous aider à mieux comprendre les spécificités du handicap psychique, au moyen de prestation de formation.

Parallèlement à la formation, il nous paraît important que les mandataires puissent bénéficier d'une supervision régulière, pour les aider à gérer ces situations difficiles.

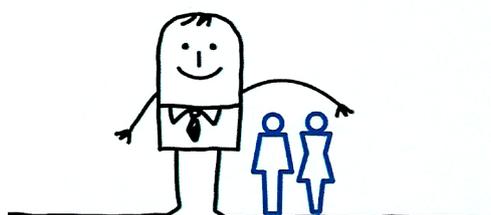


Illustration extraite de l'affiche des journées interdépartementales.

Pour contribuer à l'amélioration de la qualité de l'accompagnement des majeurs protégés, je vais vous présenter quelques situations difficiles décrites par des familles.

Une des difficultés souvent rencontrée par les familles est les relations tendues entre le majeur protégé et le mandataire. Les rencontres sont trop espacées dans le temps, le mandataire est dans la crainte de la rencontre car il n'est pas préparé à gérer une situation délicate. Cela peut aboutir à :

- un versement unique de l'argent de poche en début de mois mettant en difficultés la personne en rupture financière au bout de 15 jours.

- Un majeur protégé menaçant qui obtient du mandataire ce qu'il souhaite. Par exemple, la mise à disposition quasi immédiate d'une somme héritée. En quelques mois, plus de 10 000€ ont été ainsi dilapidés.

Une deuxième difficulté rencontrée par les familles est la sortie de l'hôpital. La famille n'est pas prévenue par le mandataire lors de la sortie. Il en résulte une rupture de soin, un abandon du domicile et un parcours d'errance de la personne. Notons l'attention particulière à porter à la santé des majeurs protégés à domicile. Le mandataire devrait privilégier la mise en place de services aptes à assurer la coordination des différents intervenants tels que les SAMSAH (Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adulte Handicapé) ou les SSIAD (Services de Soins Infirmiers à Domicile).

Enfin, le dernier exemple concerne les dossiers de renouvellement AAH. Insuffisamment renseignés par le mandataire ne tenant pas compte de la spécificité de la pathologie psychique. Il en résulte une décision de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) abaissant significativement le taux de handicap, ce qui pénalise fortement la personne protégée. La famille, non prévenue lors

du montage du dossier, doit mettre en place une lourde procédure de recours qui peut durer plus d'un an, pour que le majeur rentre dans ses droits initiaux.

En conclusion, ces situations auraient certainement pu être sinon évitées au moins atténuées, si le mandataire judiciaire avait pris contact avec la famille. Je sais que la loi impose des limites quant aux relations entre mandataires, personne protégée et famille. Mais dans des cas nombreux où la famille est bienveillante, ce lien ne doit pas être rompu. Tous les acteurs institutionnels et professionnels mettent aujourd'hui en avant le parcours de vie de la personne, la famille doit y être incluse. »

Claude Hamonic.
Délégué Régional Unafam
(Bordeaux, le 20 octobre 2017)

1. Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale.

2. Rapport de l'étude « La formation initiale et continue des mandataires judiciaires à la protection des majeurs et des délégués aux prestations familiales en Nouvelle-Aquitaine ». CREAL Aquitaine, 31p, juin 2017. <http://www.creal-aquitaine.org/wp-content/uploads/2017/10/rapport-final-formation-MJPM.pdf>

Le C.O.J Mozart d'Espoir 33 sauvegardé.

Après plusieurs années de lutte et d'engagement de l'Unafam Nouvelle-Aquitaine auprès de l'association Espoir 33, pour le maintien de l'ouverture du club occupationnel de jour Mozart à Bordeaux, notre ténacité a payé.

Retour sur cette victoire célébrée lors de la fête annuelle d'Espoir 33 le 5 octobre dernier à Cenon (33) avec le discours de Monsieur François Holzl, Président d'Espoir 33.

« Tous les ans aux prémices de l'automne, **Espoir33** est en fête. Ses 200 adhérents des COJ et du SAMSAH, leur famille, les adhérents des GEM "**le 7ème café**" à Bordeaux et "**Oxygem**" dans le Médoc, les administrateurs d'Espoir 33 et de l'UNAFAM, nos professionnels, les officiels qui se sentent concernés, tous nos amis se retrouvent au siège social d'Espoir 33 à Cenon cours Gambetta où les tentes sont dressées et le gazon tondu.

Les thèmes des animations et des repas sont choisis par les adhérents : cette année percussions et "moules frites" à profusion.

Tous les ans depuis quatre ans le soleil est toujours notre premier et chaleureux adhérent. Mais ce 5 octobre 2017, nous avons une nouvelle importante enfin officielle à

étiez contre cette décision injuste, farouchement contre. Vous avez écrit notre lutte, vous avez transmis notre combat. Tous nos amis ont signé.



Participants à la fête annuelle d'Espoir 33 à Cenon le 05 octobre 2017. (Photo : Espoir 33)

partager, à savourer, à célébrer... Après trois ans d'incertitude insupportable, notre troisième Club Mozart est enfin maintenu et pérennisé. Il sera modernisé et il accueillera longtemps ses 55 adhérents. Il fallait donc en ce jour de fête, par un petit discours de remerciements, galvaniser l'engagement de nos adhérents et marquer ainsi l'ouverture d'une ère nouvelle et l'oubli de toutes leurs angoisses.

Voici ce petit mot volontairement épique, peut-être "grandiloquent", mais sincère : ce matin, je ne forcerai pas ma nature, parce que j'ai vraiment de bonnes raisons pour vous remercier tous.

Merci d'abord à nos Adhérents, merci à nos Administrateurs, merci à nos Professionnels, merci à tous nos amis réunis autour de nous.

Rappelez-vous, ils avaient l'intention d'assassiner Mozart !!! Gilbert Cesbron en a fait un livre, dans "Terre des Hommes", Saint Exupéry en a fait un sujet. Vous, vous en avez fait un combat.

La bataille pour le maintien de nos trois clubs a duré trois ans et plus. Pendant cette trop longue période où l'on ne savait pas ce qu'allait être notre futur et si Espoir était encore notre nom. Vous vous êtes mobilisés contre cette pesante incertitude, que vous viviez au fil du temps comme une maltraitance institutionnelle. Vous avez fait savoir que vous

Cette résistance a payé et ce matin, je vous annonce officiellement que nous conservons de façon pérenne nos trois clubs. Aujourd'hui, libre à nous de rénover Mozart comme on le souhaite, libre à nous de graver nos valeurs qui ont triomphé dans notre projet associatif. Cette tâche commune qui nous attend. Dans ce monde de communicant il faudra aussi que nous apprenions à mieux faire savoir notre savoir-faire. Il faudra cesser d'être trop modeste, parce que c'est contreproductif.

Sachez que je serai toujours fier d'accompagner les résistants que vous avez été, les combattants que vous êtes et d'abord contre la maladie.

Merci à vous tous ».

François Holzl
Président Espoir 33



Participants à la fête annuelle d'Espoir 33. (Photo : Espoir 33)

« Belle, la différence ! », le handicap fait son cinéma dans les Deux-Sèvres.

« **Belle, la différence !** », c'est le nom du troisième festival long métrage autour du handicap organisé par un collectif de 13 associations ayant toutes un lien avec le handicap que ce dernier soit physique, psychique ou mental. Parmi celles-ci l'**UNAFAM 79** s'implique fortement. Ce festival a pour objectif majeur de mieux faire connaître les handicaps et de sensibiliser ainsi toute personne citoyenne, quels que soient son âge, son identité, ses particularités à la notion de différence. Le dernier festival s'est déroulé du 21 au 24 septembre 2017 au complexe cinématographique « Le Fauteuil Rouge » à Bressuire dans les Deux Sèvres (79). Comme les années passées, outre la projection de films et de documentaires traitant chacun d'une situation de handicap, des débats, des tables-rondes et des animations ont été proposés. Cette année, comme les précédentes, fut très riche.



Affiche du 3^{ème} festival « Belle, la différence ! »

En ce qui concerne le handicap psychique, on peut citer la projection du film documentaire « Extérieur, rues » suivie d'un échange avec Laurent Brémond, le réalisateur du film. Le public ayant été très sensible aux pratiques du jeune psychiatre présenté dans le film ainsi qu'à la solidarité et l'entraide entre les personnes en situation de handicap psychique, les échanges ont été très intéressants et porteurs d'espoir.

Parmi les tables rondes, celle animée par Patrice Robin auteur du livre « Des bienfaits du jardinage », a retenu toute notre attention et notre intérêt. Patrice Robin a évoqué sa résidence d'écriture en 2014 dans un établissement public de santé mentale qui a donné lieu à ce livre dans lequel il témoigne des bienfaits thérapeutiques d'activités liées à l'environnement. Pour cette table ronde, le public a été peu nombreux mais les échanges ont été intenses et appréciés par les participants et par l'auteur du livre.

Un autre temps fort pour l'UNAFAM 79 et le GEM « Espoir et vie » de Bressuire a été la présentation du « spectacle » d'expression corporelle « Dans ma bulle » préparé depuis quelques mois avec Ana Uribe Bécot, arthérapeute. Une expérience très riche avec des acteurs adhérents du GEM et des bénévoles

de l'UNAFAM. La richesse de cette expérience, c'est le fait d'être ensemble que des acteurs animés par le désir d'offrir quelque chose de beau au public et de ne plus sentir alors nos différences ! Une très belle et forte expérience !

La chorale de l'Egaye composée de personnes touchées par le handicap psychique, de soignants et de sympathisants a ouvert le festival dans la bonne humeur et avec talent. Les applaudissements généreux du public ont encouragé les choristes et leur chef de cœur Anne Kopé.

Cette année dans le cadre d'un projet scolaire, le film « Mommy » a été diffusé pour des lycéens qui ont pu livrer leurs questions, impressions etc... et elles furent nombreuses à un cadre de santé et un infirmier en psychiatrie qui ont accepté de participer à l'aventure. Depuis, l'UNAFAM 79 est intervenue dans leur classe pour présenter notre association. En même temps que nous sont intervenus le GEM et l'ADAPEI avec l'objectif de faire connaître nos associations et leurs spécificités à ces jeunes.



Table ronde avec Patrice Robin (à gauche)

A l'issue du festival, un jury composé de 10 membres et présidé par le réalisateur Tarik Ben Salah, éducateur en foyer d'hébergement, ont décerné quatre prix parmi les films et les documentaires en compétition :

- **prix d'interprétation féminine** à Cécile Lassen pour son rôle dans Walk with me ;
- **prix d'interprétation masculine** à Pablo Pauly pour son rôle dans Patients ;
- **prix du meilleur scénario** à Roues libres D'Atilla Till ;
- **prix du jury** à Patients réalisé par Grands Corps malade et Mehdi Idir .

Un **prix du meilleur documentaire** et un **prix du public** ont aussi été attribués. Le premier revient à « Dernières nouvelles du

cosmos » de Julie Bertuccelli. Le second a été décerné au film « Patients ».

Le jury a également offert un prix **Coup de cœur** à « Du Riffi chez Gégé ». Un court métrage dans lequel jouent 8 comédiens amateurs âgés de 18 à 24 ans et porteurs d'un handicap mental. Une belle aventure humaine !

Cette année 2017 fut aussi riche en émotions que 2015 ou 2016. De belles rencontres ont été faites. Les moments de partage autour d'un plateau repas avec les réalisateurs, les acteurs, les intervenants et le public furent très riches. Et si certains films peuvent être troublants et rappeler douloureusement des situations vécues par le malade, il ne faut pas oublier que ce festival est organisé pour le grand public afin de déstigmatiser les différentes formes de handicap, dont le handicap psychique, mais aussi de faire prendre conscience du vécu de certains malades et de leurs proches. Mieux connaître c'est mieux comprendre.

On peut, à l'issue de cette troisième édition, dire que ce festival est devenu en trois ans un événement incontournable dans les Deux-Sèvres : 900 entrées en 2016 contre 1600 cette année. Une belle progression !

Le prochain festival avec une nouvelle organisation se prépare et nous attendons beaucoup de cette quatrième édition. Nous vous y attendons nombreux !

Danièle Lucas et Nicole Chargé
(Bénévoles Unafam 79)

Extérieur, Rues (0h52)

Réalisé par Laurent Brémond.

De la rencontre entre Vincent Girard, 34 ans, psychiatre et Hermann Händlhuber, 52 ans, ancien SDF, naît en 2006 à Marseille l'association « Les Nomades Célestes » dont la vocation première est de porter secours aux plus démunis. Un centre d'accueil permet de donner un toit pour 12 personnes et de soulager un peu les difficultés. Mais tout l'intérêt de la démarche consiste à progressivement reconverter d'anciens SDF en « soignants » et à se servir de leur compétence pour redonner espoir et dignité aux « soignés »...

Santé mentale en prison : état des savoirs, besoins, perspectives (1^{ère} partie)

Parmi les six orientations stratégiques du projet associatif pour 2017-2022, l'Unafam s'est donné comme priorité d'améliorer la compréhension des maladies et du handicap psychiques. Notamment en menant des actions de formation et/ou sensibilisation auprès des professionnels (policier, juge, avocat, ...). C'est dans cet objectif que Michel Doucin, du groupe de technique « Parcours pénal et maladies psychiques », a sollicité notre délégation régionale pour participer à une rencontre le 17 novembre 2017 avec Madame Sabine Corvaisier, magistrat, sous-directrice des études à l'École Nationale de la Magistrature de Bordeaux (ENM). Pour relayer le travail du groupe national, un groupe régional s'est constitué Patrick Dauga déjà impliqué, pour l'Unafam Nouvelle-Aquitaine, au niveau du groupe « détenus » de l'ARS pour l'élaboration du PRS, a proposé, dans un premier temps, d'associer à cette rencontre des membres de la délégation de la Gironde en raison de sa proximité géographique. Jean-Claude Aubert, délégué départemental, a ainsi participé à cette rencontre. L'Unafam devrait intervenir dès juin 2018 dans différents segments des deux cycles de formation initiale des magistrats. L'après-midi, une réunion de débriefing associant Messieurs Philippe Roca et Philippe Gauchon, de la délégation 33, a traité des relations avec la Gendarmerie, la Police (via le nouveau CLSM de Bordeaux), l'administration pénitentiaire, le Barreau, les associations de victimes. Monsieur Gauchon, très investi pour traiter de cette question de la santé mentale en prison, a assisté pour la délégation régionale aux journées d'études du 21 et 22 décembre 2017.

P. Gauchon nous livre une première partie synthétique du compte rendu de ces journées organisées à l'auditorium de l'Hôtel de la Ville de Paris par la Direction de l'Administration Pénitentiaire (DAP Ministère de la Justice), la Direction Générale de l'Offre de Soins (DGOS Ministère de la Santé) et la Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ Ministère de la Justice), réunissant professionnels, chercheurs et quelques acteurs associatifs (Médecins du Monde, Unafam).

Des 3 propos introductifs de chaque représentant, Anne BERARD (directrice adjointe de l'administration pénitentiaire), Cécile COURREGES (directrice générale de l'offre de soins), Florence LIANOS (directrice adjointe de la protection judiciaire de la jeunesse), on peut retenir les constats et déclarations d'intention suivantes :

- nécessité d'actualiser l'étude de 2004 sur l'état de santé mentale des personnes incarcérées.
- déclinaison de la stratégie de santé mentale des personnes sous main de justice d'Avril 2017 laquelle s'intègre dans la stratégie publique de santé qui vient d'être publiée.
- volonté d'assurer la promotion de la santé tout au long de la vie, amenant le concept de santé mentale sur des terrains bien au delà du soin.
- le souci de l'interdisciplinarité et de la coopération institutionnelle, comme l'illustre, parmi d'autres, la convention de partenariat passée en Avril 2017 entre la Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse et la Direction Générale de l'Offre de Soins.

Après un propos inaugural tenu par Richard RECHTMAN (psychiatre-anthropologue), **les journées ont abordé 4 thèmes** avec à chaque fois l'état des savoirs, une table ronde, des échanges avec la salle, une synthèse. Des actes dits provisoires devraient être bientôt publiés. Voici quelques uns des propos ou questionnements entendus.

1^{er} thème : Mesurer les troubles mentaux en milieu carcéral : défi statistique et enjeu politique. État des savoirs par Karine Chevreul, professeure de santé publique, unité de recherche clinique en santé d'Ile de France.

La dernière étude complète date de 2004 avec une méthodologie en 3 volets (données sur entrants, sur la prévalence et comparaison avec la population générale) et des lacunes (faiblesse de l'échantillon limité aux maisons d'arrêt et par les refus de participer).



Table ronde n°4 avec Béatrice Borrel Présidente de l'Unafam (photo P. Gauchon).

On peut retenir que 30 % seulement des entrants disent ne souffrir d'aucun trouble. La présence d'un trouble mental est considérée comme un facteur de risque d'incarcération. Si pour la population française le taux de risque d'incarcération (taux d'entrée) est de 100 pour 100 000 personnes, il est de 1 000 pour 100 000 personnes souffrant de troubles bipolaires ou schizophrènes. La comorbidité est aussi très caractéristique: 17% des entrants présentent 4 troubles associés, alors même que les soignants ne sont pas assez formés pour traiter des troubles associés. S'agissant des jeunes suivis par la PJJ ou au titre de l'aide sociale à l'enfance (ASE), les données observées aux urgences psychiatriques révèlent un taux global de prévalence de maladies mentales de 21 % et un

taux de troubles de conduite de 27% contre respectivement de 6% et 18% pour la population générale de mineurs.

2^{ème} thème : Hospitaliser ou incarcérer ? Comprendre les circuits judiciaires et institutionnels. État des savoirs par Caroline PROTAIS, sociologue.

Le système en France est marqué par une dichotomie entre la psychiatrie et la justice, historiquement construite entre une logique médicale et une logique pénale. Le recours à l'expertise judiciaire reste le plus souvent aléatoire (comparaisons immédiates ou procédures correctionnelles), n'étant systématique que lors des procédures criminelles.

Les données du ministère de la Justice, dénotent, depuis 1984, une baisse sensible de la proportion des décisions d'irresponsabilité pénale. Un double questionnement demeure à chaque examen: le principe d'irresponsabilité est-il justifié cliniquement et justifié humainement ?

Des 4 principaux lieux de détention et/ou de soins, on peut dire aujourd'hui que :

- la prison est un lieu de recrudescence et d'aggravation des troubles psychiques.
- Les Services Médico-Psychologiques Régionaux (SMPR) ont jusqu'à ce jour manqué de moyens et de disponibilité de la part des soignants pas assez nombreux.
- Les Unités Hospitalières Spécialement Aménagées (UHSA) ont été bien investies par les professionnels mais restent peu adaptées pour des prises en charge longues.
- Les Unités pour Malades Difficiles (UMD) ont connu une révision de leurs principes éthiques initiaux pour évoluer trop souvent vers la gestion de crise aiguë.

Suite du compte rendu dans la lettre n°6. Pour les personnes intéressées, compte rendu complet disponible sur demande par mail à : nouvelle-aquitaine@unafam.org.

Journée de cohésion de l'Unafam 87

Le samedi 14 octobre 2017, l'Unafam de la Haute-Vienne (87) organisait une journée de cohésion pour ses adhérents sur le site du Port du Naveix à Limoges. Cinquante adhérents ont répondu présents à cette invitation de loisirs et de convivialité partagés. Après une balade matinale de deux heures pour certains, tout le monde s'est retrouvé pour une pause et un déjeuner bien mérités avant de repartir l'après-midi pour la visite de l'exposition « Au fil de l'eau » en bordure de Vienne. Certains en ont même profité pour faire une partie de pétanque.

Une journée de cohésion qui a permis aux participants d'échanger, de sceller une grande amitié et de dépasser leurs difficultés quotidiennes. Rendez-vous est donné pour une prochaine journée.

4^{ème} colloque sur le parcours de soins.

Après trois colloques consacrés à « l'accompagnement dans le parcours de soins de la personnes en situation de Maladie Psychique » qui ont abordé les questions de l'alliance thérapeutique, de l'accompagnement par la famille, du soin et du logement; le jeudi 29 mars, la délégation Unafam Charente conclura ce cycle par une 4^{ème} rencontre autour du rétablissement au cinéma CGR à Angoulême.

Au programme : le rétablissement de la personne en situation de handicap psychique; l'accompagnement dans la vie sociale et dans le travail; la « pair aidance » et la réinsertion dans la société.

Colloque gratuit. Inscription obligatoire, nombre de places limité. Informations et inscriptions : Unafam 16 - 16@unafam.org, 06 07 36 42 21.

Appel aux bénévoles

Les délégations de la Corrèze et de la Creuse recherchent de nouveaux bénévoles pour renforcer leurs délégations. N'hésitez pas à les contacter.

Unafam 19 : 06.41.50.78.28 /19@unafam.org
Unafam 23 : 06.49.17.62.58 /
infos@unafam23.org



L'affiche du film de Raymond de Depardon

Cinés- débat autour du documentaire « 12 jours ».

Les délégations départementales Unafam de Nouvelle-Aquitaine se mobilisent et organisent des cinés-débat autour de l'excellent documentaire de Raymond Depardon, « 12 jours », sur l'hospitalisation psychiatrique sans consentement. L'occasion de sensibiliser le grand public sur le droit à la justice pour les malades psychiques. À Bordeaux, Cadillac, Pessac (33), Périgueux (24) et Niort (79) des débats avec le public, animés par des psychiatres, des juges, avocats ont eu lieu de novembre 2017 à janvier 2018.

Dans les délégations

Nous remercions Monsieur Patrick Rehault pour son travail à la tête de la délégation départementale du 47 qui venant de déménager du Lot-et-Garonne quitte ses fonctions de délégué départemental. Nous remercions également mesdames Nelly Caron et Marie Muller qui ont dû quitter leurs fonctions de déléguées des Landes et de la Gironde pour des raisons personnelles.

Nous sommes heureux d'accueillir Monsieur Jean-Claude Aubert à la tête de la délégation de la Gironde.

Nous lui assurons notre soutien dans ses nouvelles fonctions.

Nos représentations

Le 04 octobre 2017, participation à la fête pour le maintien de l'ouverture du club occupationnel « Club Mozart » de l'association Espoir 33 à Bordeaux (voir article p.5).

Participation à la Commission pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux de la CRSA Nouvelle-Aquitaine le 17 octobre et le 12 décembre 2017 à Bordeaux.

Assemblée générale de la Maison du Cerveau le 26 octobre 2017 à Bordeaux.

Rencontre le 17 novembre 2017 de la sous-directrice des études de l'Ecole Nationale de la Magistrature à Bordeaux avec M. Michel Doucin du groupe de travail Unafam « Exclusion-Prison » et Jean-Claude Aubert délégué départementale de la Gironde.

Conseil d'administration du CREAL le 24 novembre 2017 à Bordeaux.

Journée régionale des Conseils Locaux en Santé Mentale en Nouvelle-Aquitaine, le lundi 27 novembre 2017 à Angoulême.

Copil esprit des lois le 04 décembre 2017 au siège de l'APF à Bordeaux.

Présentation de l'Unafam à l'assemblée générale de l'institut Don Bosco le 06 décembre 2017 à Gradignan.

Inauguration de la résidence-accueil « Clairbois » le 08 décembre 2017 à Labenne Océan (40) (voir article p 3).

Réunion comité d'experts amené à donner un avis consultatif sur la stérilisation à visée contraceptive des personnes porteuses d'un handicap mental ou psychique, le 12 décembre 2017 à Bordeaux.

Journées d'études « Santé mentale en prison » les 21 et 22 décembre 2017 à Paris (voir article p.7).

Cérémonie des vœux du Conseil Départemental de la Gironde et du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine les 8 et 15 janvier 2018.

Lettre réalisée avec le soutien financier de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine.